

## LIVRE DES POLITIQUES de l'ACET

### O-2 SÉCURITÉ DES CASQUES D'ÉQUITATION ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Afin d'assurer la sécurité et de respecter les normes d'assurance pour tous les centres membres de l'ACET, les exigences suivantes doivent être mises en place :

\* Les casques d'équitation approuvés selon les standard SEI/ASTM sont requis pour tous les participants aux activités à cheval. Veuillez vérifier les étiquettes des casques pour connaître ces normes approuvées. Pour la liste complète des casques d'équitation approuvés, consultez le site internet de Canada Équestre, Section A : Règlements généraux, Normes relatives aux casques.

\* Les casques doivent être remplacés cinq ans après la date d'achat, et un registre doit être tenu avec la date d'achat, incluant les détails des casques, et la facture agrafée à la page; les casques doivent être également remplacés après une chute, ou si le casque est tombé sur un sol dur.

\* Cette politique s'applique aux participants aux leçons d'équitation, ainsi qu'aux instructeurs et aux bénévoles lors de l'entraînement et de l'exercice des chevaux.

\* Les participants au programme sont également tenus de porter un casque d'équitation lorsqu'ils soignent ou travaillent autour d'un cheval.

\* Il incombe à l'instructeur de s'assurer que chaque cavalier porte un casque correctement ajusté avant de monter à cheval.

\* Définition d'un casque d'équitation correctement ajusté :

- Pas de cheveux rentrés dans le casque, comme un nœud de tête, des tresses, une queue de cheval ou des cheveux libres.

- Aucun couvre-chef, calotte ou cagoule ne doit être porté sous le casque.

\* Pour une sécurité maximale et pour répondre aux exigences de l'assurance responsabilité civile en cas d'accident, le casque d'équitation doit s'adapter directement sur le crâne du cavalier.

*Références :*

Article fourni par la compagnie d'assurance de l'ACET :

<https://www.chronofhorse.com/article/from-the-magazine-rapunzel-rapunzel-let-down-your-hair/>

Canada Équestre, Section A : Règlements généraux - Normes relatives aux casques :

[https://www.equestrian.ca/cdn/storage/resources\\_v2/GatEE6LHNKoBJEERp/original/GatEE6LHNKoBJEERp.pdf](https://www.equestrian.ca/cdn/storage/resources_v2/GatEE6LHNKoBJEERp/original/GatEE6LHNKoBJEERp.pdf)

*Réf : Procès-verbal du Conseil d'administration, 26 novembre 2023*